

## Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme

Institution fondée depuis 1976

N° 030 /EAMAU/DG/DAF/CDFP/2018

## **NOTE D'INFORMATION**

A l'attention des étudiants de l'EAMAU

Il est porté à la connaissance de tous les étudiants de l'EAMAU que les paiements de :

- frais d'inscription;
- frais de scolarité :
- tous autres frais liés à leur formation et à leur séjour à l'EAMAU sont payables obligatoirement et directement sur le compte bancaire dont les références sont les suivantes :
  - ⇒ Nom de la banque : Union Togolaise de Banque (UTB)
  - ⇒ Intitulé du compte : EAMAU
  - ⇒ Numéro de compte (IBAN) :

Code interbancaire <u>TG009</u>	Code Guichet 01031	Numéro de compte 030380600400	Clé 60
---------------------------------------	--------------------------	----------------------------------	-----------

⇒ Code SWIFT : UNTB TG TG

## N.B.:

Afin de faciliter le contrôle de vos paiements par le service financier, chaque étudiant est tenu de préciser sur l'imprimé (bordereau de versement) disponible dans les agences UTB-Lomé(Togo) ou sur le formulaire de virement bancaire (disponible dans la banque exécutant l'ordre de virement) :

- 1. <u>Le nom de l'étudiant</u> et non le nom de son parent/tuteur effectuant l'opération ;
- 2. Le motif du paiement (exemple : <u>1<sup>ère</sup> tranche des frais de</u> <u>scolarité</u>).

Lomé, le 25 septembre 2018

Le Directeur Généraliers de l'Arch

Directeu Général

O)3 # SMRIN

Dr DEMBELE Moussa